Emploi: lignes directrices pour les politiques des États membres, révision. Paquet emploi

2003/0068(CNS) - 22/07/2003 - Acte législatif de mise en oeuvre

ACTE LÉGISLATIF : Recommandation du Conseil 2003/579/CE concernant la mise en oeuvre des politiques de l'emploi des États membres. CONTENU : le Conseil a adopté une recommandation, fondée sur une proposition de la Commission, qui fournit aux États membres des orientations personnalisées sur la manière de mettre en oeuvre les lignes directrices pour l'emploi, en mettant l'accent sur les questions les plus urgentes et les plus sérieuses dans chaque pays. Le nombre et le type de recommandations varient d'un pays à l'autre. Cependant, elles procèdent nettement de la série des dix priorités mentionnées dans la décision du Conseil relative à des lignes directrices pour les politiques de l'emploi des États membres (se reporter au résumé suivant). La Commission adresse ces recommandations aux États membres depuis l'année 2000. Le Conseil a adopté en tout 55 recommandations destinées aux États membres. Comme les années précédentes, plus de la moitié des États membres font l'objet de recommandations qui ont trait à l'offre de main-d'oeuvre, la création de conditions permettant aux travailleurs âgés de rester en activité, l'égalité des sexes, l'éducation et la formation tout au long de la vie, l'assistance aux chômeurs et aux inactifs dans leur recherche d'emploi et la prévention du chômage de longue durée, notamment par une réforme des services de l'emploi.